

Département du CALVADOS
Arrondissement de CAEN
Canton CAEN 1
Commune de Verson (14790)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 10/12/2024	L'an deux mil vingt quatre Le 16 décembre à 20h
DATE D'AFFICHAGE 10/12/2024	Les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Madame Nathalie DONATIN, Maire.
ENVOI EN PRÉFECTURE	<u>Étaient présents</u> : Mme Donatin, Maire. Mmes Brioul, Lanfranc de Panthou, MM. Deau, Gué, Joubin, Le Bourgeois, Adjoints. Mmes Grenèche, Hérault, Le Déroff, Letourneur, Roux, Vandercamère- Desmortreux, MM. Courteille, Deloget, Fouchet, Grelier, Le Rétif, Monsimier, Péru, Pignorel, Conseillers.
<u>NOMBRE DE MEMBRES</u>	<u>Absents excusés</u> :
EN EXERCICE : 27	Mme Delbecque a donné pouvoir à Mme Vandercamère-Desmortreux
PRÉSENTS : 21	Mme Perrier a donné pouvoir à Mme Brioul
VOTANTS : 24	M. Bouchard a donné pouvoir à M. Le Rétif Mme Quesnel, M. Simon, M. Stoffel
	<u>Secrétaire de séance</u> : M. Deloget

OBJET : Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe et suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe

Madame la Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre des avancements de grade, un agent du service administratif remplit les conditions pour avancer au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Mme La Maire et M. le Directeur des services ayant émis un avis favorable pour ce dossier, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De créer un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à temps complet et de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2025.
- D'autoriser Madame la Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.



La Maire,
Nathalie DONATIN